N° d'identification du marché : **2026-004**

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

REGLEMENT DE CONSULTATION

TITRE DU MARCHE : Conception et réalisation du parcours muséographique en restauration d'un espace existant et dénommé « Territoires du Jazz »

Objet de la consultation :	La présente consultation porte sur la conception, la réalisation, la fourniture, l'installation, l'intégration et le réglage des dispositifs scénographiques, décors, mobiliers muséographiques, contenus graphiques, multimédias, audiovisuels et numériques nécessaires à la restauration d'un espace existant et dénommé « Territoires du Jazz ».
Procédure retenue :	La consultation est passée en procédure adaptée prévue selon les dispositions du Code de la commande publique applicables à la date de lancement de la consultation. Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères définis au présent règlement.
Type de marché :	La présente consultation porte sur un marché unique de prestations intellectuelles comprenant la conception du projet muséographique et le suivi technique, artistique et scénographique des prestations jusqu'à leur réception
Durée du marché :	Durée de la prestation qui s'entend de la conception du projet au suivi des travaux et livraison des mobiliers, décors... Le candidat proposera un planning détaillé distinguant au minimum les phases de diagnostic, conception, validation, fabrication, installation, essais et réception.
Documents à fournir :	- Acte d'engagement complété et signé - Devis détaillé - Note d'intention présentant le parti-pris artistique et scénographique - Présentation de l'équipe dédiée, compétences, références pertinentes et répartition des rôles - Méthodologie et planning prévisionnel - Présentation des mesures environnementales proposées pour l'exécution des prestations - Description des solutions multimédias, audiovisuelles, sonores et numériques - Modalités de gestion des droits iconographiques, musicaux, audiovisuels et graphiques - Attestation de visite obligatoire Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché fournira les pièces prévues aux articles R 324-4 ou R 324-7 du code du travail, les attestations délivrées par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
Critères de jugement des offres :	- Respect des délais et planning : 20 % - Valeur technique et qualité de la méthodologie : 50 % décomposée comme suit : o Qualité artistique, scénographique et muséographique : 30 % (parti pris artistique, capacité à créer une identité forte pour les Territoires du Jazz, pertinence du récit consacré à l'histoire du jazz et à son ancrage à Marciac, qualité du parcours de visite, des niveaux de lecture et de la médiation) ; o Qualité de la méthodologie : 10 % (organisation des prestations, compétences mobilisées, modalités de coordination et de suivi de la réalisation) ; o Qualité environnementale des solutions proposées : 10 % (réemploi des éléments existants, choix des

	matériaux, gestion des déchets, sobriété énergétique des dispositifs et limitation de l'impact environnemental des interventions). - Prix: 30 %
Variante :	Les variantes sont autorisées
Négociation :	La collectivité se réserve le droit de négocier avec les meilleures offres. Les soumissionnaires concernés en seront informés par courriel.
Visite :	La visite du Musée des Territoires du Jazz est obligatoire. Elle permet aux candidats de prendre connaissance de la configuration réelle des espaces, des supports existants, des collections, des équipements, des accès, des contraintes d'installation et des interfaces avec les autres prestations. La visite se fait sur rdv auprès de la mairie. Une attestation sera remise à l'issue de la visite et devra être jointe à l'offre.
Date et heure de remise des offres :	15 décembre 2026 à 12h
Adresse et modalités de remise des offres :	Les documents seront adressés la plateforme dédiée à la consultation (profil d'acheteur).
Renseignements complémentaires :	Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires doivent adresser une demande par messagerie sur le profil d'acheteur. Pour les prises de rdv quant à la visite obligatoire, merci de prendre contact par téléphone au 05-62-09-38-03 ou par courriel mairie@marciac.fr. Aucun renseignement ne sera apporté lors de ces visites.
Délai de validité des offres :	120 jours
Mode de règlement :	Le mode de règlement est le virement administratif opéré par le SGC de Mirande. Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.